Arrêté en conseil C.P. 1965-750, en date du 26 avril 1965, renfermant le renvoi à la Cour Suprême du Canada de la question de juridiction sur les droits d'exploration minière en bordure des côtes. (Textes français et anglais).

Rapport des Chemins de fer Nationaux du Canada (Trust des titres) pour l'année terminée le 31 décembre 1964, en conformité de l'article 17 de la Loi sur la revision du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 311, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

Rapport des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1964, en conformité de l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Textes français et anglais).

Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis aux Indiens en vertu de l'article 69(1) de la Loi sur les Indiens, pendant l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité de l'article 69(6) de ladite loi, chapitre 149, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

Rapport concernant les opérations découlant de la Loi sur les accords de Bretton Woods (le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la Société financière internationale) et rapport concernant les opérations découlant de la Loi sur l'Association internationale de développement, pour l'année financière close le 31 mars 1965, conformément à l'article 7 de la première loi susmentionnée, chapitre 19, S.R.C., 1952, et à l'article 5 de l'autre loi, chapitre 32, Statuts du Canada, 1960, (Textes français et anglais).

Exemplaires des Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada des mercredis 14 et 28 avril 1965, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

(Textes français et anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1965-353, en date du 25 février 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes au sujet de quelque 8.83 acres de l'emprise du bassin de retenue et du pipeline, dont l'exploitation est abandonnée, près de Saint-Léonard, dans la paroisse de Saint-Léonard (comté de Madawaska), province du Nouveau-Brunswick, en conformité de l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1965-354, en date du 25 février 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes au sujet de quelque 2,282 pieds carrés de terrain dans la ville de Moncton, comté de Westmorland, province du Nouveau-Brunswick, en conformité de l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais).

19

Arrêté en conseil C.P. 1965-458, en date du 12 mars 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'e transfert de parties de l'emprise de la subdivision d'Armagh, dont l'exploitation est abandonnée, du plan officiel de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Lévis, province de Québec, en conformité de l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1965-459, en date du 12 mars 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant le transfert de 5.545 acres de terrain dans la ville de Cochrane, province d'Ontario, en conformité de l'article 19 la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1965-556, en date du 25 mars 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes au sujet de parties de terrains de surplus des chemins de fer du gouvernement canadien à Hadlow, Québec, dans le quartier Saint-Laurent, cité de Lévis, division d'enregistrement de Lévis, province de Québec, en conformité de l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1965-557, en date du 25 mars 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes au sujet d'une parcelle de terrain des chemins de fer du gouvernement canadien faisant partie du lot 446 dans le quartier Saint-Laurent, cité de Lévis, province de Québec, en conformité de l'article 19 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais).